



## partage transformation en capital d'un usufruit

Par **braun**, le **16/03/2009** à **09:11**

nous sommes en procédure depuis 1994 suite au décès de mon père remarié en 2èmes noces laissant une veuve et 7 enfants d'un 1er mariage; la succession de notre mère n'était pas réglée au jour du décès de notre père. La veuve a demandé par voie judiciaire le partage et la liquidation des deux successions. Maintenant on est devant le notaire est celui-ci veut transformer son usufruit en capital est prélevé sur nos 5/8èmes de la part de notre père 4/10ème pour payer l'usufruit. Nous nous y opposons car nous n'avons jamais demandé de sortir de l'indivision. Avons nous raison? et pouvez vous nous indiquer quels motifs ou quels textes de lois nous devons leur indiquer car le notaire ne veut rien savoir. Merci